

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Commune de Boulieu-lès-Annonay

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE 09 AVRIL à 18h30, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 03 avril 2025.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, ETIENNE Chrsitelle, LASCOMBE Viviane, POULENARD Marlène, ROUMEZY Martine, VITOUX Guy

Absents excusés :

BELLAHCENE Bedra
REY Christophe
ROCHE Nadège
SAVIDES Patrick

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2024

- 1- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET DU CCAS**
- 2- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Budget CCAS**
- 3- **AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023- BUDGET CCAS**
- 4- **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2025**
- 5- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**
- 6- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**
- 7- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**
- 8- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**
- 9- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**

La séance est ouverte à 18h30

Arrêt du procès-verbal du CCAS du 13 novembre 2024

Le CCAS, après consultation des membres, arrête **à l'unanimité**, le PV du 13 novembre 2024.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET DU CCAS **(Délibération 2025-01)**

Vu le Compte de Gestion 2024 du budget du CCAS de la Commune de Boulieu-Lès-Annonay, tel qu'établi par M. RANC - responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay ;
Vu la conformité en tous points de ce document aux écritures comptables de l'ordonnateur ;

Le Président demande au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion du C.C.A.S. pour 2024.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du budget du CCAS en tous points conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'Ordonnateur.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Budget CCAS (Délibération 2025-02)

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget CCAS étant conforme à l'exécution budgétaire 2024, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	17 540,90	17 540,90
Réalisé: Mandats / titres émis	15 327,92	14 135,79
Résultat de fonctionnement 2024	-1 192,13 €	

INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	4 919,20	4 919,20
Réalisé: Mandats / titres émis		
Résultat d'investissement 2024	0,00 €	

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2023	Résultat d'exercice 2024	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	3 648,90	-1 192,13	2 456,77		
Investissement	4 919,20	0,00	4 919,20	0,00	

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, M. Damien BAYLE ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du budget principal du CCAS

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023- BUDGET CCAS (Délibération 2025-03)

Madame Christelle ETIENNE explique à l'assemblée que le compte administratif du budget CCAS 2024 donne les résultats suivants :

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2023	Résultat d'exercice 2024	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	3 648,90	-1 192,13	2 456,77		
Investissement	4 919,20	0,00	4 919,20	0,00	
			CGESTION / CA		

AFFECTATION DU RESULTAT

Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :	2 456,77 €
Investissement	Excédent d'Investissement au compte 001 (RI) :	4 919,20 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (RI)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (RF) pour 2 456,77€ et le report de l'excédent d'investissement au compte 001 (RI) pour 4 919,20 €

4- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2025 (Délibération 2025-04)

- Vu les restes à réaliser 2024 à reporter sur le Budget du CCAS en accord avec Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay,
- Vu les résultats 2024 du budget du CCAS tels qu'arrêtés lors du vote du Compte Administratif en rapport ;
- Vu le projet de Budget du CCAS 2025, ci-annexé, réunissant l'ensemble de ces éléments ;

BUDGET CCAS 2025

BUDGET CCAS	Fonctionnement		Investissement		TOTAL DES DEUX SECTIONS
	Restes à réaliser 2024	Crédits 2025	Restes à réaliser 2024	Crédits 2025	
DEPENSES	/	17 190,00 €	/	4 919,20 €	22 109,20 €
RECETTES	/	17 190,00 €	/	4 919,20 €	22 109,20 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du CCAS de Boulieu-Lès-Annonay, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement et pour sa section d'Investissement, comme suit :

5- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE (Délibération 2025-05)

Madame Christelle ETIENNE présente la demande d'aide exceptionnelle de Madame X pour une aide alimentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame X de 200 € pour un soutien alimentaire. Cette aide est accordée sous forme de bon d'achat au magasin Proxi de Boulieu-lès-Annonay.

6- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE (Délibération 2025-06)

Madame Christelle ETIENNE présente la demande d'aide exceptionnelle de Madame X pour un soutien alimentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame X de 200 € pour un soutien alimentaire. Cette aide est accordée sous forme de bon d'achat au magasin Proxi de Boulieu-lès-Annonay

7- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE (Délibération 2025-07)

Madame Christelle ETIENNE présente la demande d'aide exceptionnelle de Monsieur X pour un soutien budgétaire dans l'attente de la mise en place du RSA.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X pour un soutien budgétaire.

8- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE (Délibération 2025-08)

Madame Christelle ETIENNE présente la demande d'aide exceptionnelle de Madame X pour une prise en charge d'une partie de sa facture de Fioul.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame X pour une prise en charge d'une partie de sa facture de Fioul.

9- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE (Délibération 2025-09)

Madame Christelle ETIENNE présente la demande d'aide exceptionnelle de Monsieur pour une prise en charge d'une partie de son séjour adapté.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge d'une partie de son séjour adapté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du CCAS du 10 mars 2026

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY

